

WHA22.49 Comité de la Quarantaine internationale : Quinzième rapport

La Vingt-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné le quinzième rapport, volume B, du Comité de la Quarantaine internationale sur l'application du Règlement sanitaire international au cours de la période allant du 1^{er} juillet 1967 au 30 juin 1968,¹

1. REMERCIE les membres du Comité de la Quarantaine internationale;
2. ACCEPTE les réserves aux articles 17 et 19 du Règlement sanitaire international formulées par le Gouvernement de Nauru;² et
3. ADOPTE le quinzième rapport, volume B, du Comité de la Quarantaine internationale.